

## Livres et Fournitures scolaires : CE1

### Rentrée des classes : Mardi 3 septembre à 13h00 pour les CE1

Tout le matériel scolaire ainsi que chaque crayon, feutre, stylos, et les vêtements doivent être marqués au NOM de l'élève.

#### FOURNITURES :

- Un cartable léger, à dos, pouvant s'accrocher à la chaise
- Un stylo plume de bonne qualité, une boîte de cartouches bleues
- 4 stylos à bille, rouge vert bleu noir. (Pas de stylo 4 couleurs)
- Une boîte de feutres
- Une boîte de crayons de couleurs de bonne qualité
- 2 crayons à papier HB, un taille crayon à réservoir
- Une gomme blanche, les effaceurs sont interdits
- Une paire de ciseaux à bout rond de bonne qualité
- 6 gros bâtons de colle de bonne qualité (1 dans la trousse. Le stock est gardé à la maison).
- Une règle graduée de 20cm plate, transparente (pas en plastique souple et pas en métal).
- Une ardoise Velléda et 4 feutres d'ardoise (bleu rouge noir vert) et un chiffon pour effacer
- Une chemise cartonnée avec élastique
- Une équerre

#### Dans un sac en tissu (tote bag) qui puisse se suspendre et marqué au nom de l'enfant

- Une boîte de peinture gouache en tube de bonne qualité
- 4 pinceaux : 1 petit, 1 moyen, 1 gros, 1 pinceau brosse moyen
- Un chiffon pour essuyer les pinceaux un pot pour l'eau.
- Un carré de toile plastifiée ou cirée de 50x60 cm pas plus petit pour couvrir la table.

Les cahiers et la papeterie seront fournis par l'école au fur et à mesure des besoins.

**Le fichier de Mathématiques et le cahier d'écriture sont commandés par l'école et vous seront facturés à la rentrée.**

Les livres et les fichiers seront couverts en transparent.

Il est inutile d'apporter les affaires de peinture le jour de la rentrée.

La blouse de l'école Charles Péguy doit être **brodée sur le devant haut gauche au prénom de l'enfant.**

**Il est possible de renouveler la blouse tout au long de l'année.  
Merci de la changer quand elle devient trop petite ou trop usagée.**

Tous les élèves ayant reçu la notification de travailler durant l'été doivent apporter leurs devoirs de vacances.

Les élèves nouvellement inscrits n'oublieront pas d'adresser, en septembre, les livrets scolaires de l'année précédente, avec la décision de passage.